

**PLAN D'ALIGNEMENT**

Echelle : 1/250e

Le 06/05/2024, dossier MO24100, (C. Desnauds)

C:\Fileo\Production\NonGroupe\MO24100\2\_BORNAGE - DIVISION\02\_ALIGNEMENT\MO24100\_Plan alignement.dwg

**NOTA :** - Aucune servitude n'a été portée à la connaissance du Géomètre-Expert par le propriétaire, ni a été définie à l'occasion de l'établissement du présent document.

REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVÉE

L'AUTHENTICITÉ DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉE PAR LA SIGNATURE DU GÉOMÈTRE-EXPERT-FONCIER INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE

**Division de la propriété de la Commune d'AVERMES pour isoler un terrain à bâtir.**

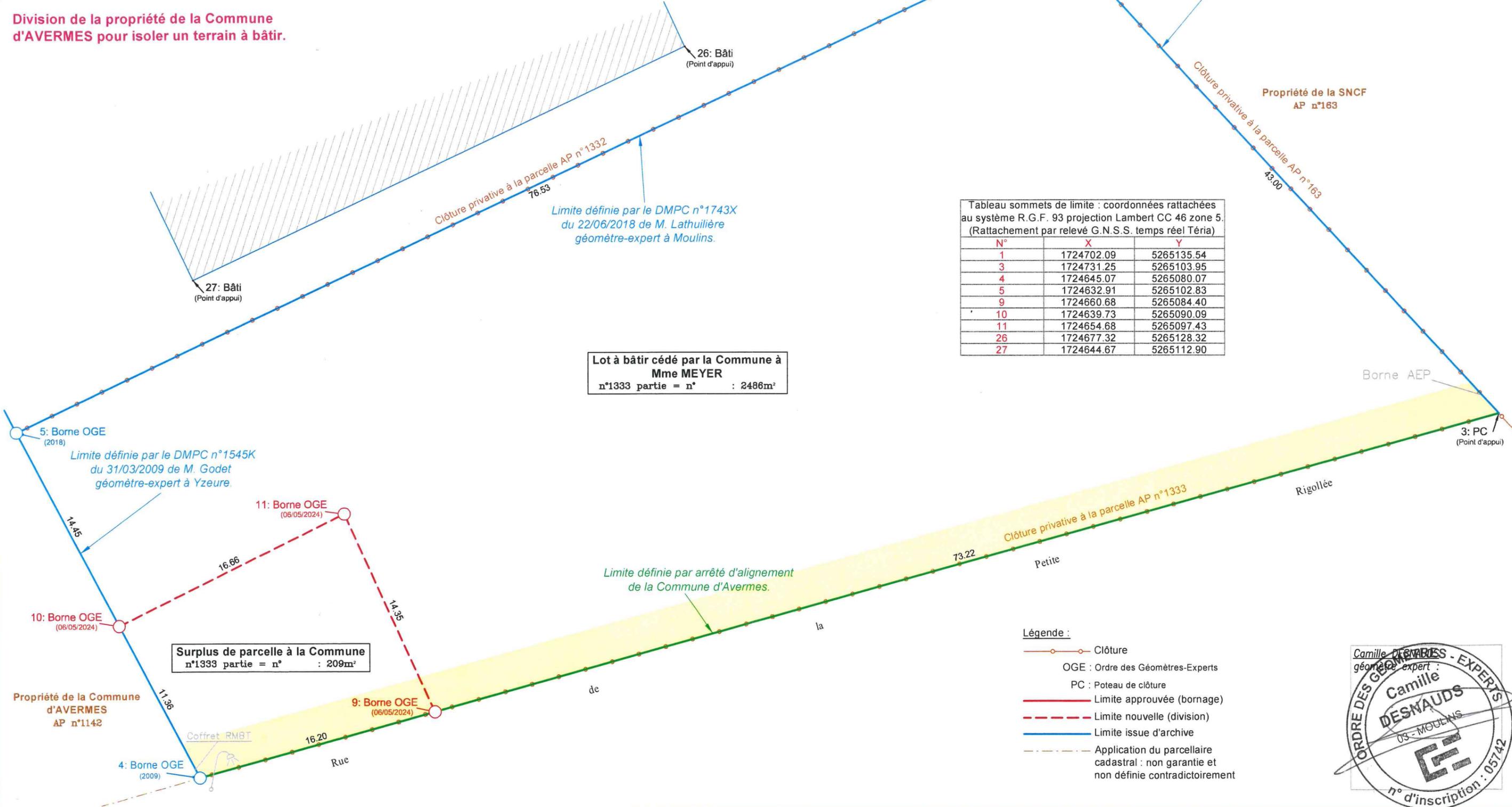


Tableau sommets de limite : coordonnées rattachées au système R.G.F. 93 projection Lambert CC 46 zone 5. (Rattachement par relevé G.N.S.S. temps réel Téria)

N°	X	Y
1	1724702.09	5265135.54
3	1724731.25	5265103.95
4	1724645.07	5265080.07
5	1724632.91	5265102.83
9	1724660.68	5265084.40
10	1724639.73	5265090.09
11	1724654.68	5265097.43
26	1724677.32	5265128.32
27	1724644.67	5265112.90

Lot à bâtir cédé par la Commune à Mme MEYER  
 n°1333 partie = n° : 2486m²

Surplus de parcelle à la Commune  
 n°1333 partie = n° : 209m²

- Légende :**
- Clôture
  - OGE : Ordre des Géomètres-Experts
  - PC : Poteau de clôture
  - Limite approuvée (bornage)
  - Limite nouvelle (division)
  - Limite issue d'archive
  - Application du parcellaire cadastral : non garantie et non définie contradictoirement



Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
 Reçu en préfecture le 01/07/2024  
 Publié le 28/06/2024  
 ID : 003-210300133-20240627-ARR\_264\_2024-AR

Le 27/06/2024

Par délégation  
 Pascal MARDET  
 Conseiller municipal

